MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/08/2024
Dossier complet le : 24/10/2024
N° d'enregistrement : F01124P0188

1 Intitulé du projet

Création d'un forage d'exploitation d'eau pour les besoins d'irrigation des espaces verts de l'île de Puteaux, d'une superficie d'environ 30 000 m².

Le forage sera intégré de manière circulaire à la cuve de récupération des eaux de pluie existante. Dès que la cuve est vide, elle sera automatiquement alimentée par le forage.

La nappe concernée est la nappe de la Craie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : VITRY
Prénom(s) : Anthony

2.2 Personne morale

Dénomination : Mairie de Puteaux
Raison sociale : Mairie de Puteaux
N° SIRET : 21920062300011
Type de société (SA, SCI...) : Mairie
Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur
Nom : CECCALDI-RAYNAUD
Prénom(s) : Joëlle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27.a	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres

31 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

32 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

41 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser un forage a plus de 50 mètres de profondeur dans les formations de craie sur l'Allée des Sports, située sur l'Île-de-Puteaux. Cette île est orientée sur un axe sud-ouest/nord-est. L'emplacement prévu pour le forage se situe au-dessus de la cote de casier, garantissant qu'il ne sera pas affecté par le risque d'inondation, même en cas de crue exceptionnelle de la Seine.

Une crépine en PVC en diamètre 126 — 140 mm sera mise en place au droit de la craie. Le tube plein sera remonté jusqu'à la surface. Un massif filtrant devra être posé entre 46 et 60 m.

42 Objectifs du projet

Le forage sera intégré de manière circulaire à la cuve de récupération des eaux de pluie existante. Dès que cette dernière est vide, elle sera automatiquement remplie par l'eau provenant du forage. L'irrigation sera gérée de manière automatique en fonction des conditions météorologiques : en période de pluie, l'arrosage est naturellement assuré, tandis qu'en été, lorsque les conditions sont plus sèches, l'arrosage est pris en charge par la cuve de récupération d'eau de pluie.

Les besoins annuels en eau sont d'environ 20 000 m³, avec un régime d'exploitation qui restera inférieur à 8 m³/h. De plus, la nappe de la Craie n'est pas classée en zone de répartition des eaux dans ce secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet se divise en deux phases :

1- Creusement du forage et pose d'un tubage en diamètre 273 mm sera mis en place entre 0 et 50 m et l'espace annulaire cimenté entre 14 et 50 m.
Le forage devra être développé chimiquement à l'aide d'injection d'acide chlorydrique et mécaniquement par pompage.

2- Équipement du forage d'une pompe et installation d'un compteur, un robinet de prélèvement et une vanne de sectionnement en tête de puits.
La pompe sera commandée par une armoire électrique dédiée.

-Un pompage sera effectué selon les étapes suivantes :

Pompage par paliers : il comprendra 4 paliers avec des débits croissants de 5 m³/h, 8 m³/h, 12 m³/h, et 15 m³/h. Chaque palier devra durer au minimum 1 heure.

Pompage de longue durée : le débit final, déterminé à l'issue du pompage par paliers, n'excédera pas 15 m³/h. La durée pourra être ajustée (réduite ou augmentée) en fonction de l'évolution du niveau dynamique.

La remontée sera surveillée sur une période de 8 heures.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- La distribution de l'eau de forage se fera en fonction des besoins des appareils d'arrosage qui ne dépasseront pas 8 m3/h.

-Le suivi quantitatif du volume d'eau prélevée, sera opéré par la mise en place d'un compteur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au cas par cas, pour ouvrage de plus de 50 mètres de profondeur.
- Dossier de déclaration au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
-Profondeur de l'ouvrage : -Débit maximum ne dépassent pas : -Volume annuel :	60 mètres 8 m3/h 20 000 m³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Allée George hassoux

Lieu-dit : Île-de-Puteaux

Localité : Puteaux

Code postal : 9 2 8 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 2 ° 2 4 ' 7 9 " 7 Lat. : 4 8 ° 8 7 ' 9 5 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Puteaux

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et au UL (Zones d'espaces verts, de loisirs, de sport et d'accueil)

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NEANT

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est située à 10 km au nord-est du projet et correspond aux sites de Seine-Saint-Denis FR1112013.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le projet engendre des prélèvements d'eau dans la nappe de la Craie. Nous estimons un débit inférieur à 8 m³/h, avec une transmissivité de 1,8.10-3 m²/s et un rabattement d'environ 2,8 m.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Dans un rayon de 3 km autour du projet, 27 forages ont été identifiés, tous exploitant la même nappe de craie. Des pompages d'essai réalisés sur ces forages confirment la capacité de l'aquifère à fournir l'eau nécessaire. Ainsi, les ressources en eau disponibles sont suffisantes pour soutenir le projet, en tenant compte des caractéristiques hydrogéologiques de la nappe phréatique et des résultats des essais de pompage. plan des réseaux disspo a la mairie canalisation
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet de forage n'est pas situé dans une zone natura 2000. Pour information le site Natura 2000 le plus proche est située à 10 km au nord-est du projet et correspond aux sites de Seine-Saint-Denis FR1112013. Le projet n'aura aucun impact sur ce site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

-Après vérification sur les bases de données disponibles sur internet, il apparaît que le site n'est pas inclus dans l'une des zones environnementales suivantes : Une ZNIEFF 1 ou 2, Un site Natura 2000, Un parc régional, Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux.

-Le projet n'entre pas en interaction avec des périmètres de protection de captages AEP existants au niveau des communes alentours.

-Le contexte environnemental du projet ne limite pas la réalisation d'un forage d'irrigation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les travaux de réalisation de l'ouvrage, seront d'une durée maximum d'un mois.
Une fois le forage terminé, il sera équipé :
- D'une pompe permettant de pomper moins de 8 m3/h avec une HMT à déterminer en fonction des besoins des appareils d'arrosage.
- Une armoire électrique pour commander la pompe.
- En tête de puits seront placés un compteur, un robinet de prélèvement et une vanne de sectionnement.
- La tête de forage sera fermé, il n y aura aucun impact de la nappe.

La ville de Puteaux souhaite réaliser ce forage pour réduire la dépendance à l'eau potable et maximiser l'utilisation des eaux alternatives pour l'arrosage urbain.

Nous n'impactons pas les zones naturelles, qui se trouvent à une distance considérable du projet. De plus, le réservoir de la craie est isolé de la surface par des couches d'argile.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que ce projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale, car il est neutre et aucun impact sur la faune, la flore, ainsi que sur les ouvrages voisins ne sera constaté.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☑
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CECCALDI-RAYNAUD

Prénom Joëlle

Qualité du signataire Maire de Puteaux

À Puteaux

Fait le 11/06/2024

Signature du (des) demandeur(s)

Localisation des Photos

Vue générale

18/10/2024

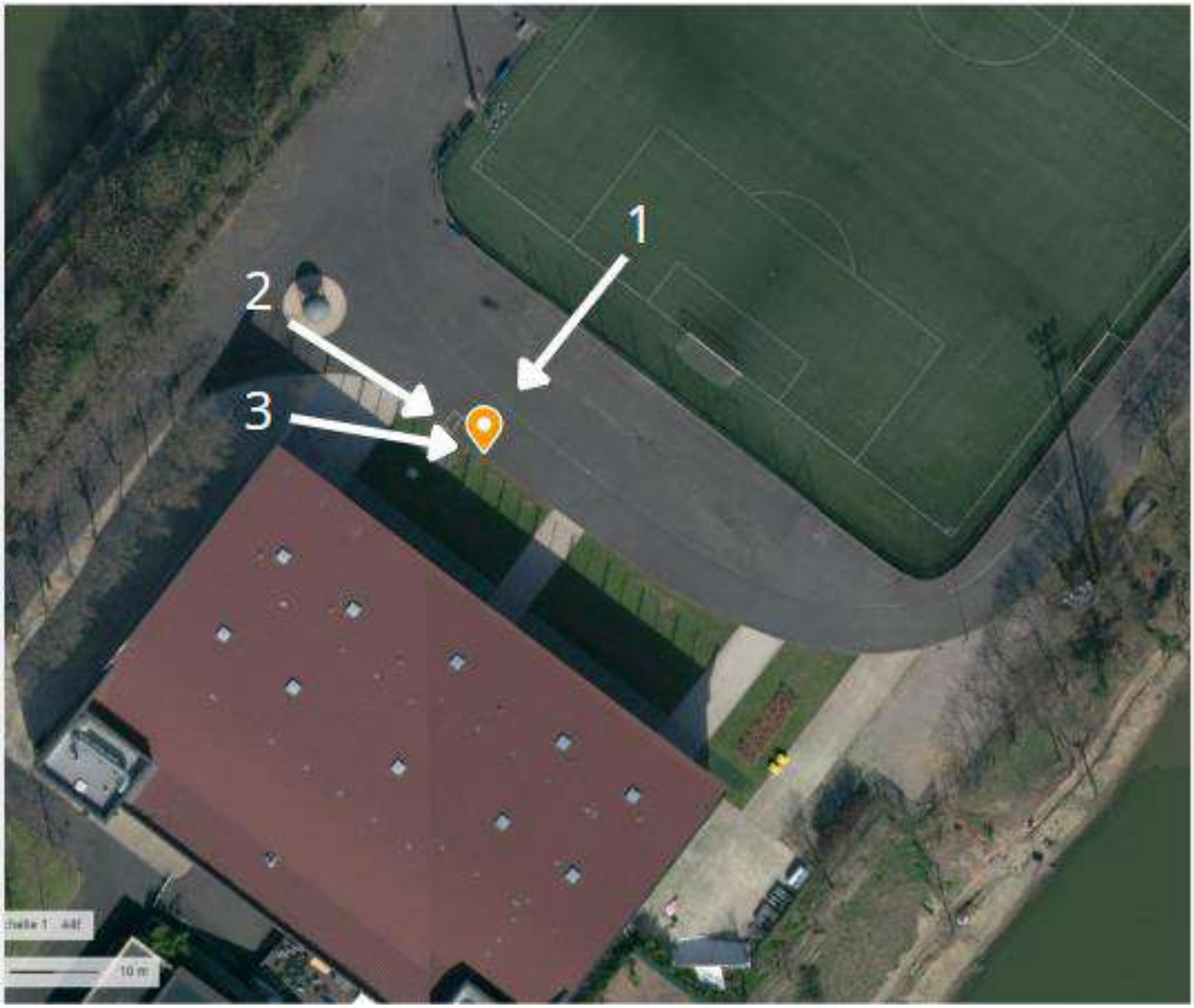

Photo 1

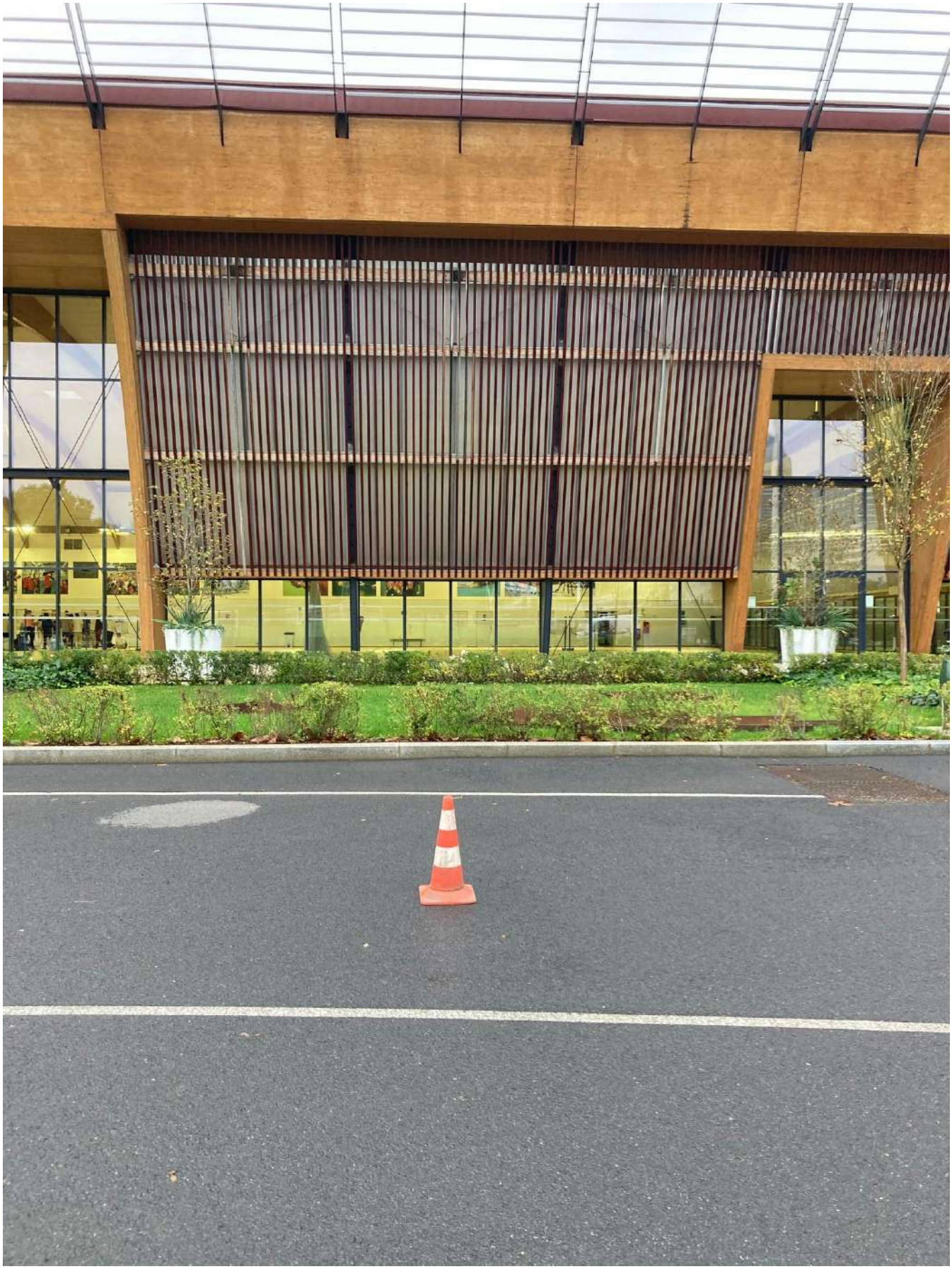

Photo 2

Photo 3

Photo IGN de la localisation de forage

Implantations forage

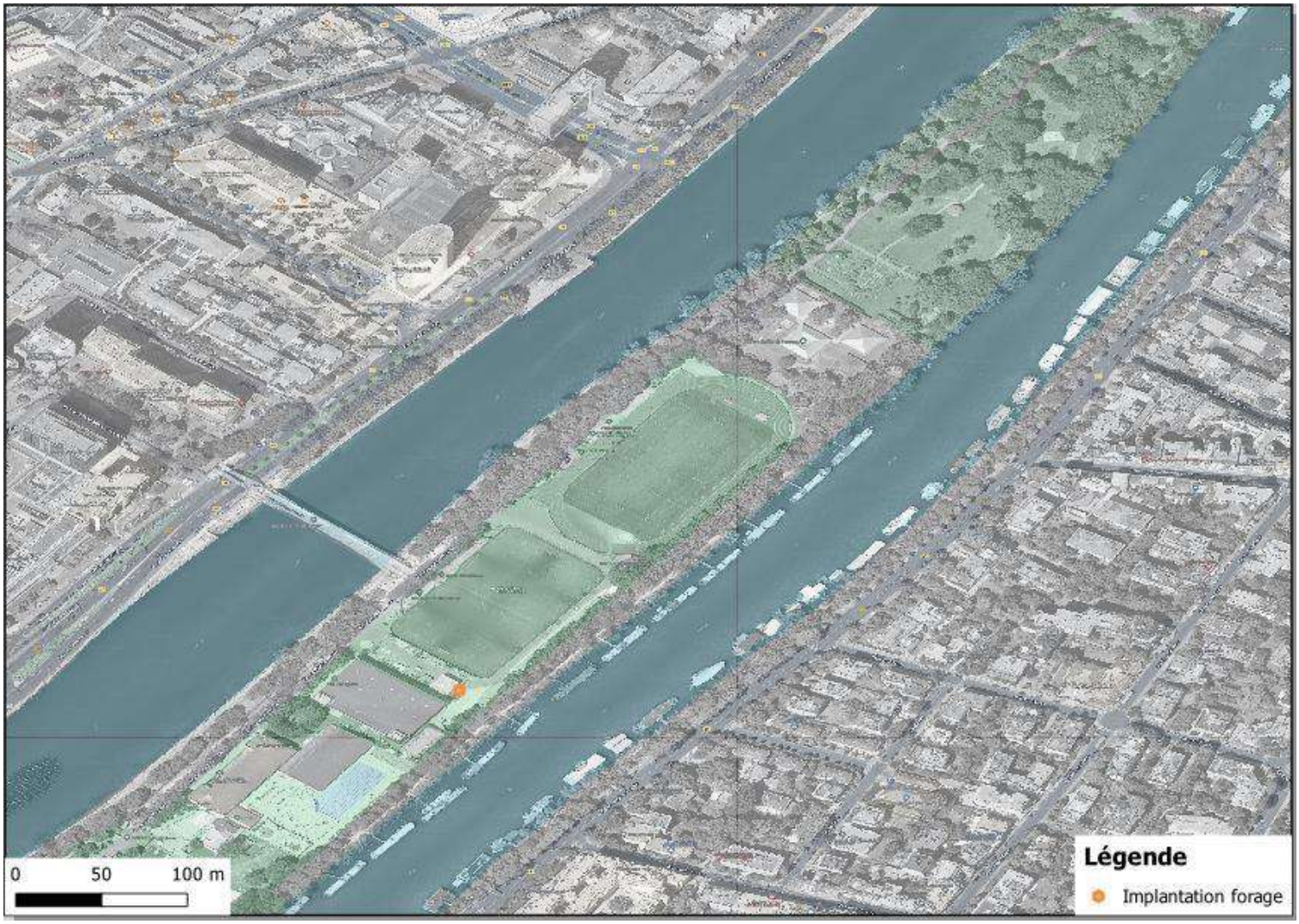

Coupe géologique et technique de Forage

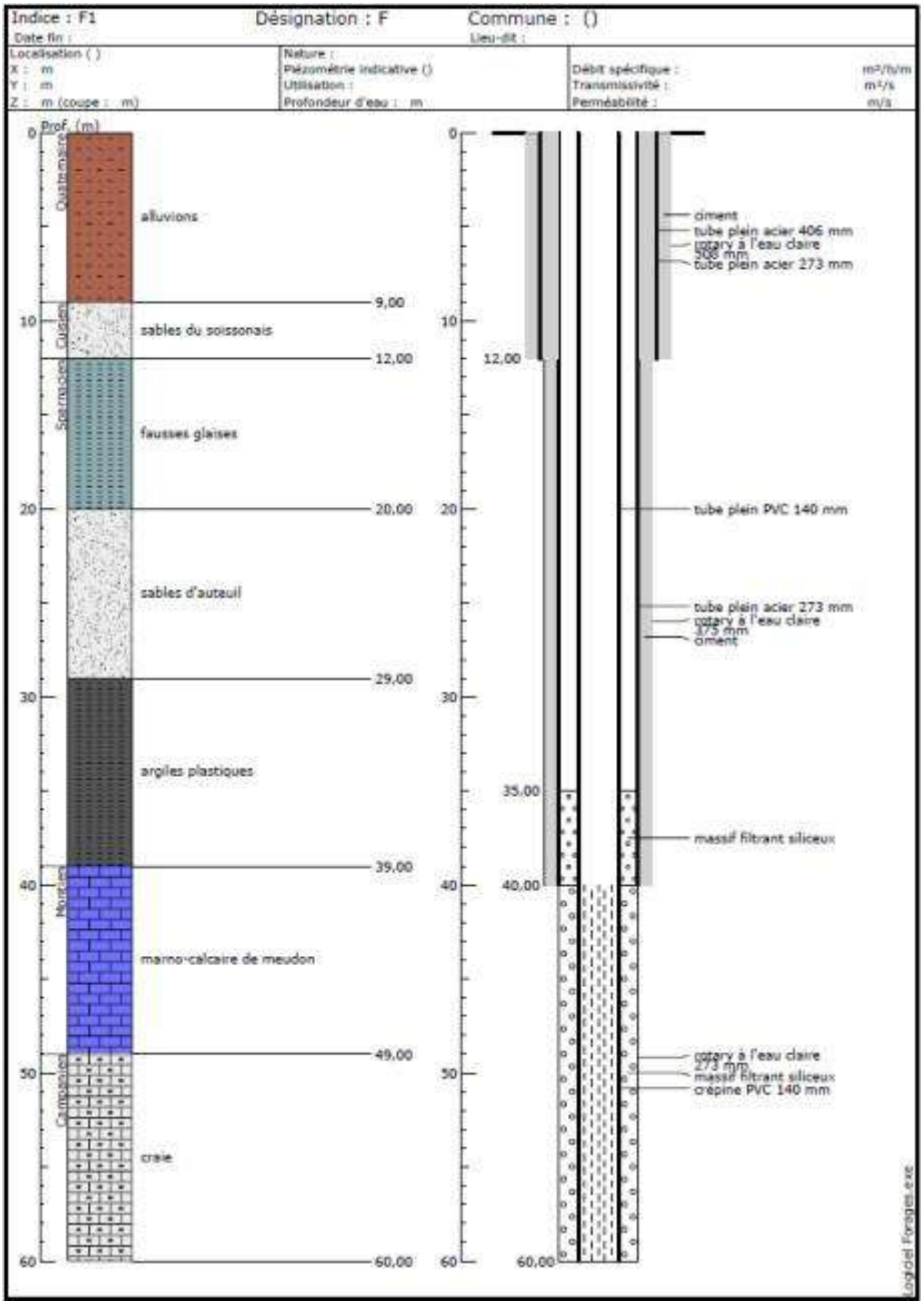

Localisation des prélèvements AEP dans le secteur

1-Localisation de la prise d'eau en Seine

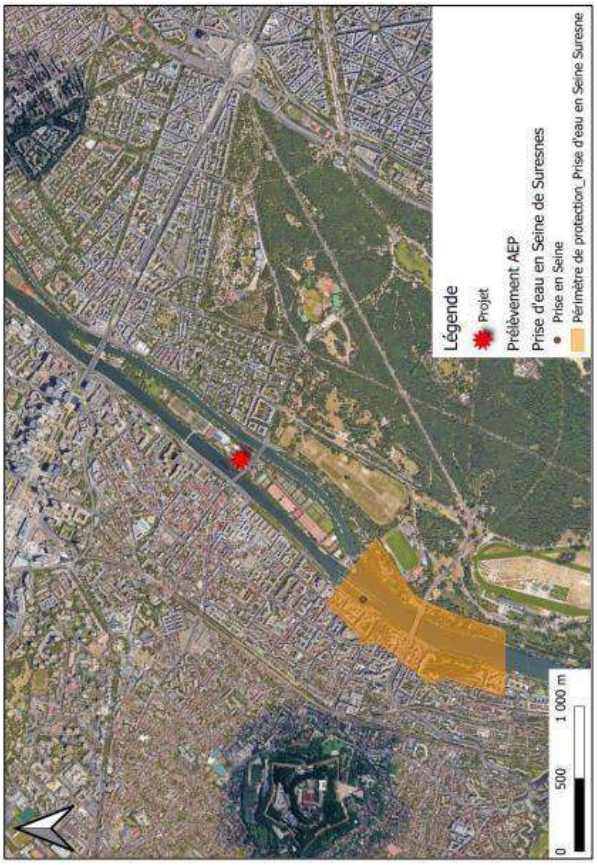

2-Localisation des prélèvements à l'Albien de Neuilly-sur-Seine

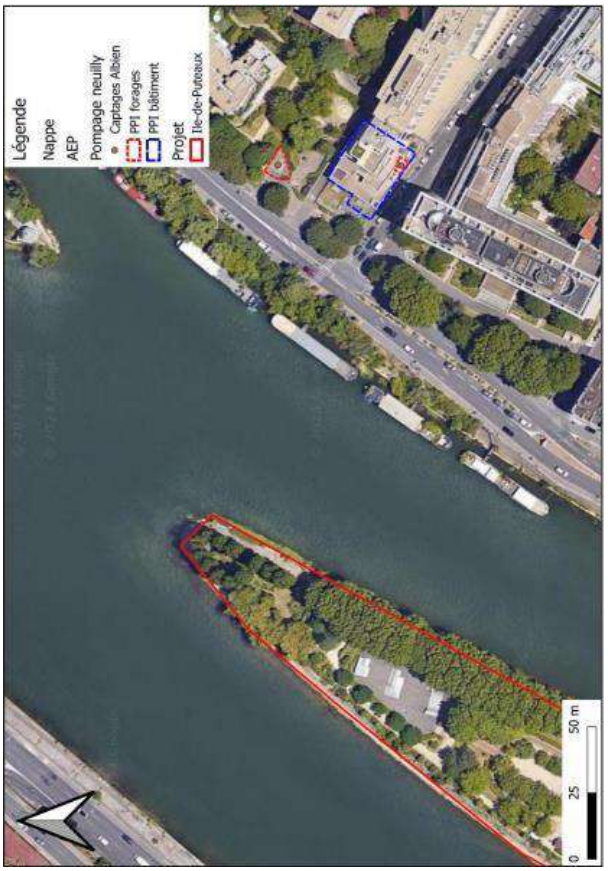

3-Localisation du champ captant de Villeneuve-la-Garenne

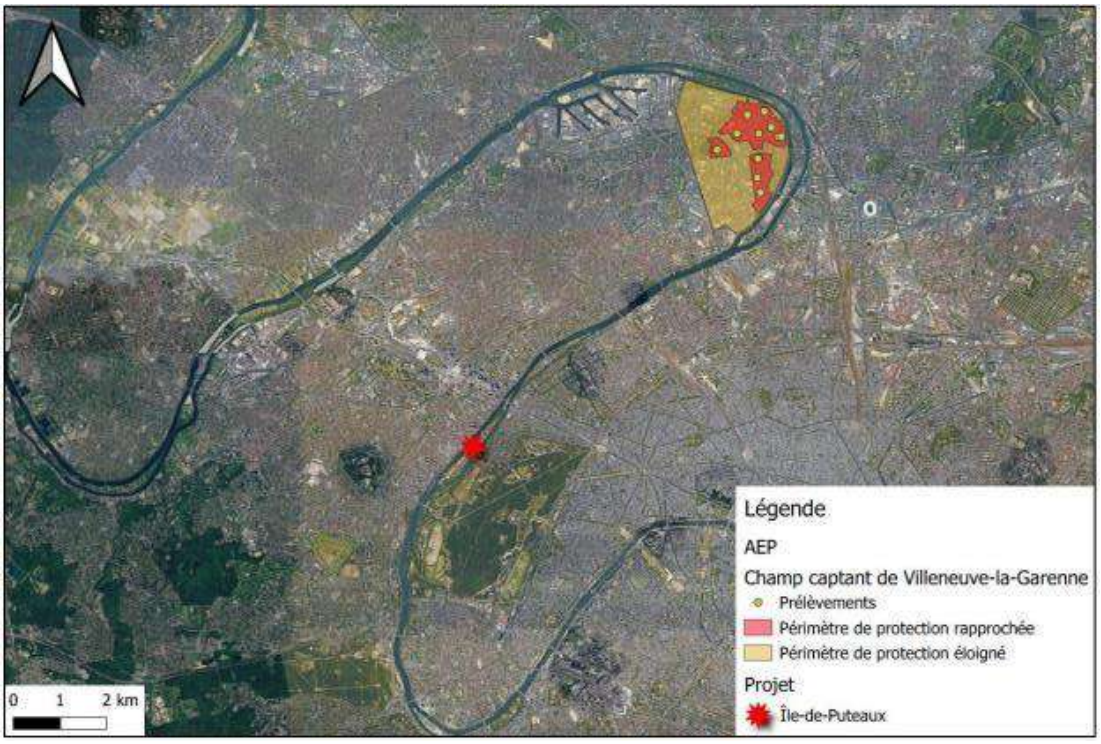

Zones naturelles à proximités du projet

1-Zones ZNIEFF

2-Zones NATURA 2000

3-Parc régional

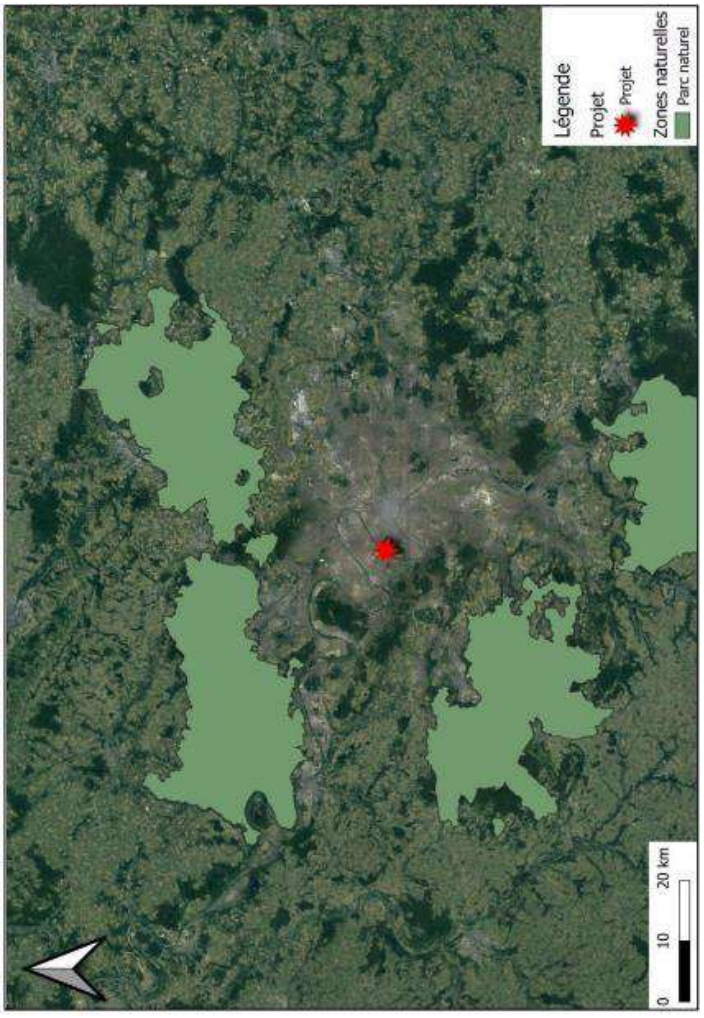

4-Zones humides

Localisation des sites BASOL autour du projet

OCCUPATION DU SOL MAJORITAIRE

Puteaux

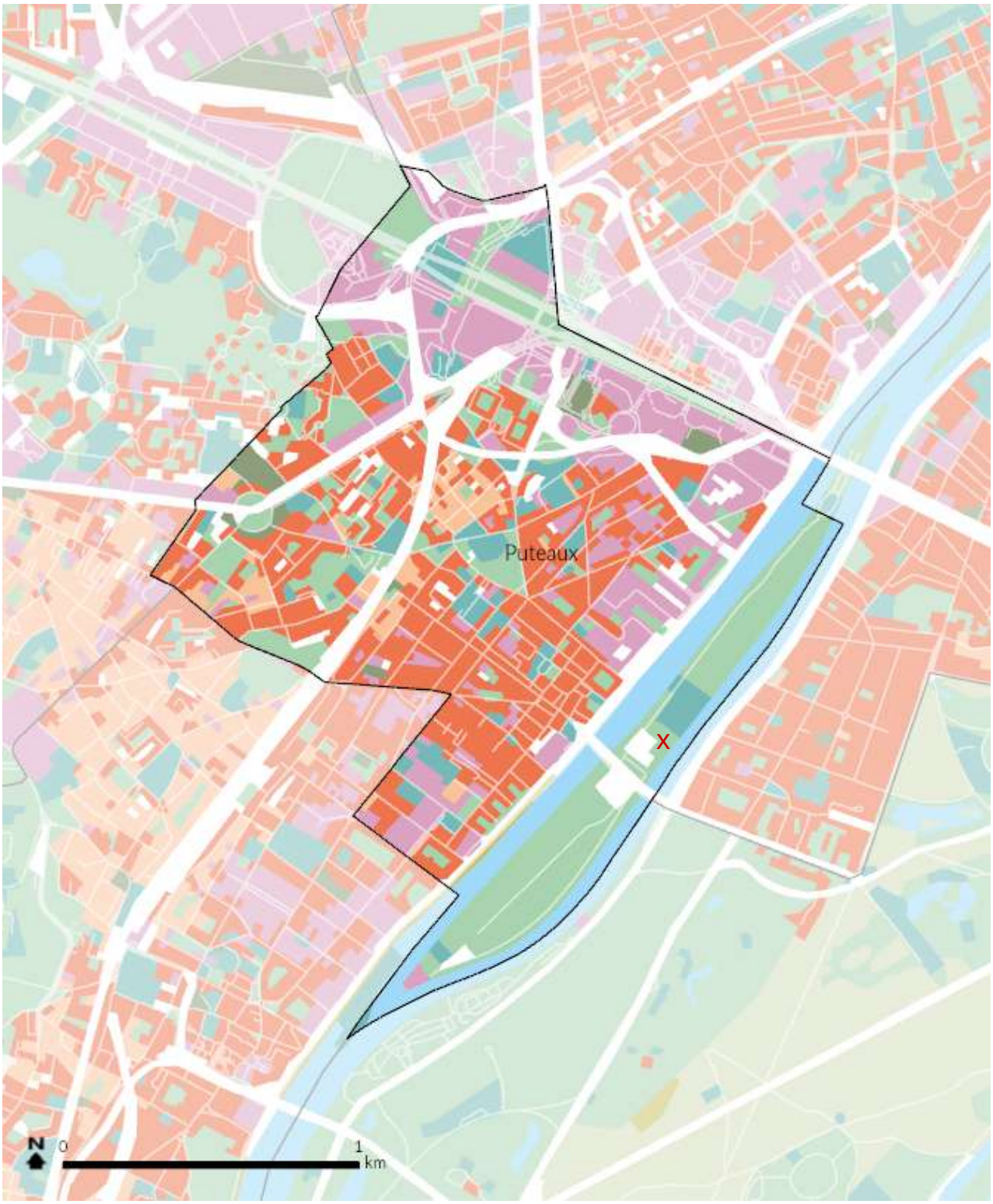

© INSTITUT PARIS REGION 2021
Sources: Mos 2012, 2017, 2021, L'Institut Paris Region

Bilan de l'occupation du sol

Puteaux

Surfaces en hectares

Type d'occupation du sol	2012	2017	2021
Bois et forêts	0.0	0.0	0.0
Milieux semi-naturels	0.96	0.96	0.96
Espaces agricoles	0.0	0.0	0.0
Eau	26.28	26.28	26.28
Total espaces naturels agricoles et forestiers	**27.23**	**27.23**	**27.23**
Espace ouverts artificialisés	69.92	68.94	68.1
Habitat individuel	11.27	9.98	9.44
Habitat collectif	80.62	82.38	86.52
Activités	63.42	58.86	57.94
Équipements	22.51	22.94	23.33
Transport	42.14	40.83	41.16
Carrières, décharges et chantiers	2.11	8.06	5.5
Total espaces artificialisés	**291.99**	**291.99**	**291.99**
Total communal	**319.22**	**319.22**	**319.22**

Évolutions en hectares

Évolutions 2012-2017

X Emplacement de notre projet de forage

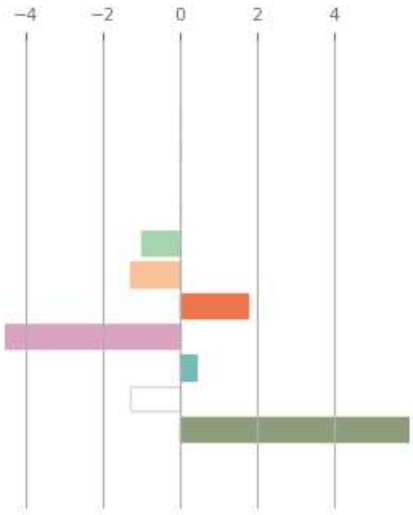

Évolutions 2017-2021

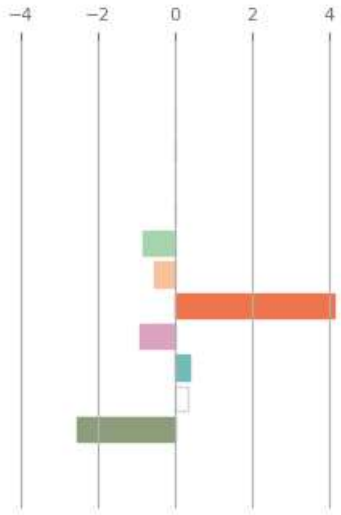

© INSTITUT PARIS REGION 2021
Sources: Mos 2012, 2017, 2021, L'Institut Paris Region

Légende :

- Ø63
- Ø50
- Câble électrovannes
- Electrovanne PGV 1"1/2
- Arroseur I40 ON

Arrivée PEHD Ø63 sous la tribune

Surpresseur à ajouter dans la chambre existante

Alimentation électrique depuis le programmateur PRO C (emplacement à définir)

TERRAIN DE FOOTBALL
NIVEAU 4 (105m x 68m minimum)

TERRAIN DE FOOTBALL
Terrain de football à 8
68x47.5m

Terrain de football à 8
68x47.5m

13.00 | 26.33 | 26.33 | 26.33 | 13.00

18.00

32.00

18.00

68.15 terrain actuel

2.71 terrain actuel

6.78 terrain actuel

6.94 terrain actuel

8 Arroseurs I40 INOX Buse bleu foncé n°25
Ecartement 26.33x32m - Portée 21 m
Buse 25 bleu foncé - 5.5 bars - 6.29 m³/h
Pluviométrie 360° 14 mm/h
Temps d'arrosage pour 4 mm:
Arroseurs à 360° : 17 minutes

Zone de dégagement

Fichier dessin : V:\AFFAIRE\A-T\SPORT\PUTEAUX\2023 ARROSAGE DE 2 TERRAINS SYNTHETIQUE\2 PLAN\EXE SIREV\TRDL - Plan EXE - Terrains sports Puteaux - IND A - 2023.dwg

TERIDEAL - SIREV
13 rue de la Saillerie
49182 Saint-Barthélémy d'Anjou
TEL. 02 41 34 97 73
terideal.fr

PUTEAUX
TERRAIN DE FOOTBALL

Titre: ARROSAGE INTEGRE
PLAN EXECUTION

Phase: EXE

Date: 05/04/2023

Echelle: 1/500

Dessinateur: CHQU

Indice: A

Légende :

- Ø63
- Ø50
- Câble électrovannes
- Electrovanne PGV 1"1/2
- Arroseur I40 ON

TERRAIN DE RUGBY 93.00m x 60.00m
CATEGORIE D (89m x 60m minimum)

8 Arroseurs I40 INOX Buse bleu foncé n°25
Ecartement 25x26.24m - Portée 21 m
Buse 25 bleu foncé - 5.5 bars - 6.29 m³/h
Pluviométrie 360° 14 mm/h
Temps d'arrosage pour 4 mm:
Arroseurs à 360° : 17 minutes

Raccordement sur réseau Ø50 existant et bouchonnage

Alimentation électrique depuis le programmateur PRO C (emplacement à définir)

Surpresseur à ajouter dans une cabane (emplacement à définir)

Alimentation de l'arrosage depuis surpresseur

Evacuation vers puisard existant

Zone de dégagement

Bancs de touche

Fichier dessin : V:\AFFAIRE\A-T\SPORT\PUTEAUX\2023 ARROSAGE DE 2 TERRAINS SYNTHETIQUE\2 PLAN\EXE SIREV\TRDL - Plan EXE - Terrains sports Puteaux - IND A - 2023.dwg

TERIDEAL - SIREV
13 rue de la Saillerie
49182 Saint-Barthélémy d'Anjou
TEL. 02 41 34 97 73
terideal.fr

PUTEAUX TERRAIN DE RUGBY	*Titre:* ARROSAGE INTEGRE PLAN EXECUTION	*Phase:* EXE	*Date:* 05/04/2023	*Echelle:* 1/500 *Dessinateur:* CHQU	*Indice:* A

VILLE DE PUTEAUX

Ville de Puteaux

Réaménagement du Parking de l'ile

DOE

Plan d'arrosage automatique

Maîtrise d'Ouvrage	Ville de Puteaux 131, rue de la République 92800 PUTEAUX 01.46.92.92.92
AMO	**BATT** 190is, avenue du Québec 91140 - VILLEBON-SUR-YVETTE tél : 01.69.07.34.33 fax : 01.69.07.36.99 mail : batt@batt.fr
Entreprise	**TERIDEAL / SEGEX ENERGIES** 4 boulevard Aragio 91320 Wissous tél : 01.69.81.18.00 www.terideal.fr

Plan n° ARR□-01	**Echelle :** 1/200e	**Source :** EXE arrosage ind B.dwg

Date	Indice	Modifications	Auteur
24/01/19	A	Plan initial	TER
12/02/2019	B	Modification projet et tranchées communes	TER
16/07/2020	DOE	Plan de récolement	TER

LEGENDE:

Attente eau : R

Primaire PEHD Ø50mm:

Conduite PEHD Ø50mm:
Conduite PEHD Ø32mm:
Conduite PEHD Ø25mm:

Fourreau Ø110mm:
Fourreau Ø63mm:

Arroseurs racinaires (2U/arbre) :

Gouteur en ligne 1.6l/h
Ecartement entre ligne 33cm

Gouteur en ligne 6mm 2l/h

Tuyère 3504 : Buse

Electrovanne 1" :

Programmateur Irrinet existant : Prog

Câble de commande sous fourreau diam.50 : ø50

Chambre de tirage :
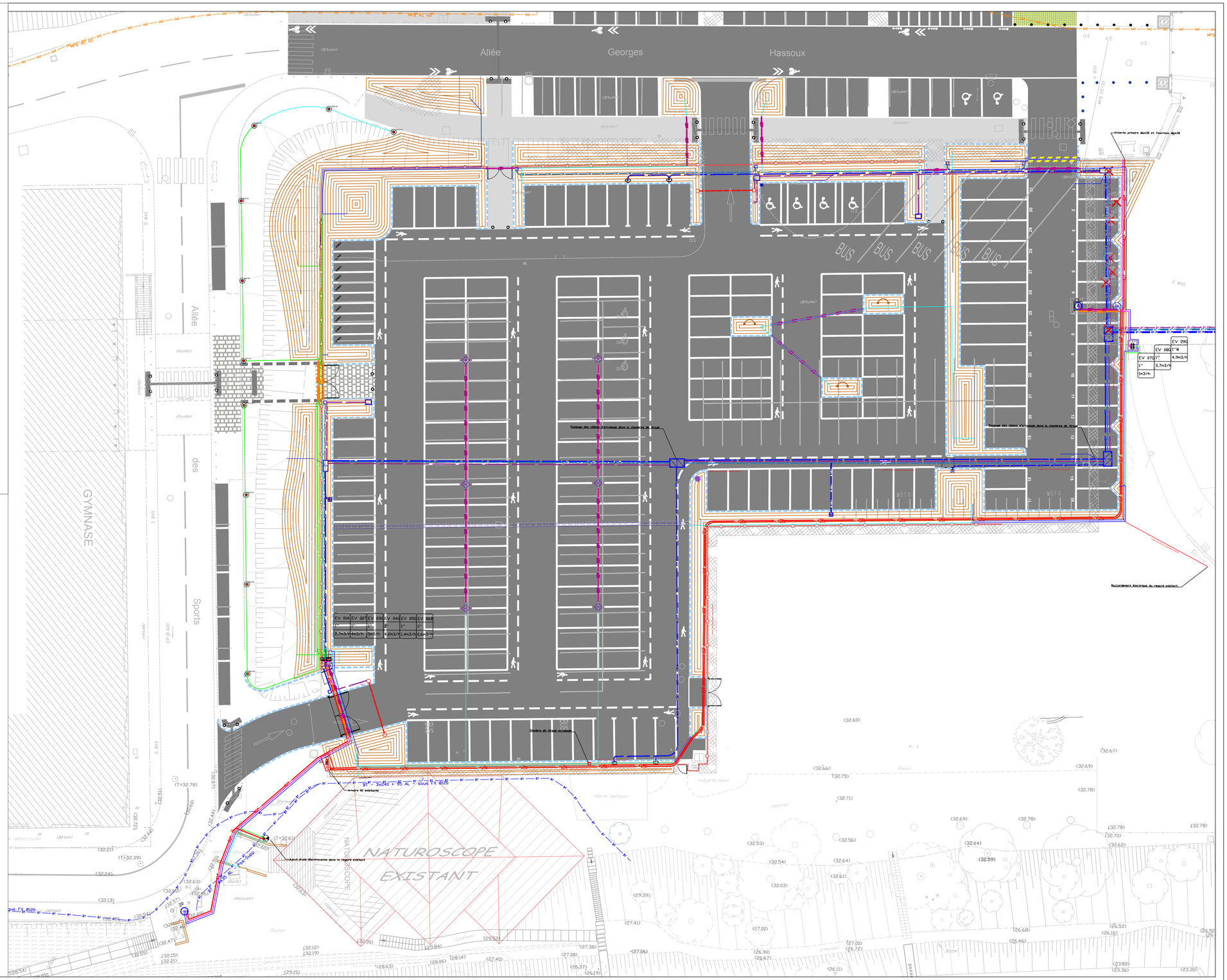
Bouche arrosage : BA